

Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

LES SONDAGES ARCHÉOLOGIQUES (Y. MENEZ, S. PESCHARD et J. -P. COLLEU)

Suite à une demande d'autorisation de lotir déposée pour les parcelles 54 et 1321 de la section BI (aujourd'hui 21 et 22 de la section A Y) de Léhon par la S. CI. SAINT-JEAN-DE-DIEU, des sondages archéologiques ont été effectués du 25 au 27 février 1991 par la circonscription des Antiquités de Bretagne. Ses travaux. Localisés sur la figure 1, étaient destinés à évaluer l'ampleur; la nature et la datation des vestiges archéologiques préalablement détectés lors des prospections aériennes et terrestres à cet emplacement.

Sept tranchées exécutées à l'aide d'un tractopelle muni d'un godet lisse ont mis au jour à une profondeur moyenne de 60 cm sous le sol actuel de nombreux fossés confirmant ainsi les traces repérées d'avion par L. Andlauer. Ces structures, creusées peu profondément, dans le substrat rocheux. étaient comblées d'un limon devenant progressivement très humide en profondeur et correspondant vraisemblablement aux boues anciennement accumulées dans ces excavations par l'action des intempéries et le battement de la nappe phréatique très peu profonde à cet endroit. Outre ces vestiges de clôtures, quelques trous témoignent de la présence de constructions à poteaux de bois à l'intérieur de cet enclos.

La fouille de l'intégralité des structures mises au jour dans le sondage 1 (Fig. 1) a permis de découvrir plusieurs fragments de céramiques (Fig. 2) comparables à celles mises au jour sur le site des Ebihens, à Saint-Jacut-de-la-Mer (Daire 1989), sur le site du Boisanne, à Plouer-sur-Rance (Menez 1988) ou à la Cité d'Alet, en Saint-Malo (Langouët, 1978) et datables des phases finales de La Tène.

L'interprétation de cet enclos comme un habitat isolé occupé au moins durant les 3^{ème} et 1^{er} siècles av. J.-C paraît donc tout à fait probable. On remarquera que la superficie délimitée par les fossés, environ 3000 m² si l'on en juge par les photographies aériennes et le résultat des sondages, est cohérente avec les caractéristiques des enclos contemporains du nord de la Haute-Bretagne ; en effet dans cette zone, 70 % des enclos, réputés pré-romains, ont une surface comprise entre 1000 et 5000 m² (Langouët et Daire, 1990, p. 96). Par contre, il semblerait que ces surfaces soient plus faibles que celles rencontrées dans d'autres zones de la Bretagne, entre 5000 et 10000 m² (Le Bihan, 1990, p. 97). Signalons pour conclure que, hormis ces vestiges très cohérents d'une « ferme indigène », on a pu observer, à l'angle sud-est de la parcelle 54 (Fig. 1), deux fossés et une fosse qui ont livré du mobilier gallo-romain, dont un peson de tisserand et la partie inférieure (meta) d'une meule à grain en granite. Toutefois, la présence de fragments de céramiques médiévales (Fig. 2, n° 9) ou post-médiévales dans les deux fossés permet de considérer les tuiles et fragments de céramiques gallo-romaines comme le résultat d'épierrages du champ voisin, ces résidus ayant servi ultérieurement à reboucher ces fossés à une date assez tardive (XVII^{ème} siècle au plus tôt si l'on en juge par deux fragments de grès tardifs). Quelques canalisations modernes formées de tuyaux en terre cuite emboîtés les uns à la suite des autres ont été rencontrés à plusieurs reprises lors des sondages. Ce réseau de drainage s'explique par la présence de l'eau immédiatement sous la terre végétale, notamment dans la partie sud du terrain.

CONCLUSION

Du point de vue scientifique, l'opération archéologique effectuée sur le site de Saint Suliac, en Léhon, constitue une bonne illustration de l'apport positif des sondages sur des enclos détectés d'avion. En effet il s'avère que la datation de ceux-ci sur la seule base d'une typologie des formes est très dangereuse. D'une part, des enclos à fossés paracurvilignes ont pu perdurer durant le début de l'époque gallo-romaine. D'autre part, des enclos à fossés linéaires se rencontrent dès l'époque pré-romaine ; le site de Saint-Suliac en est un bon exemple.

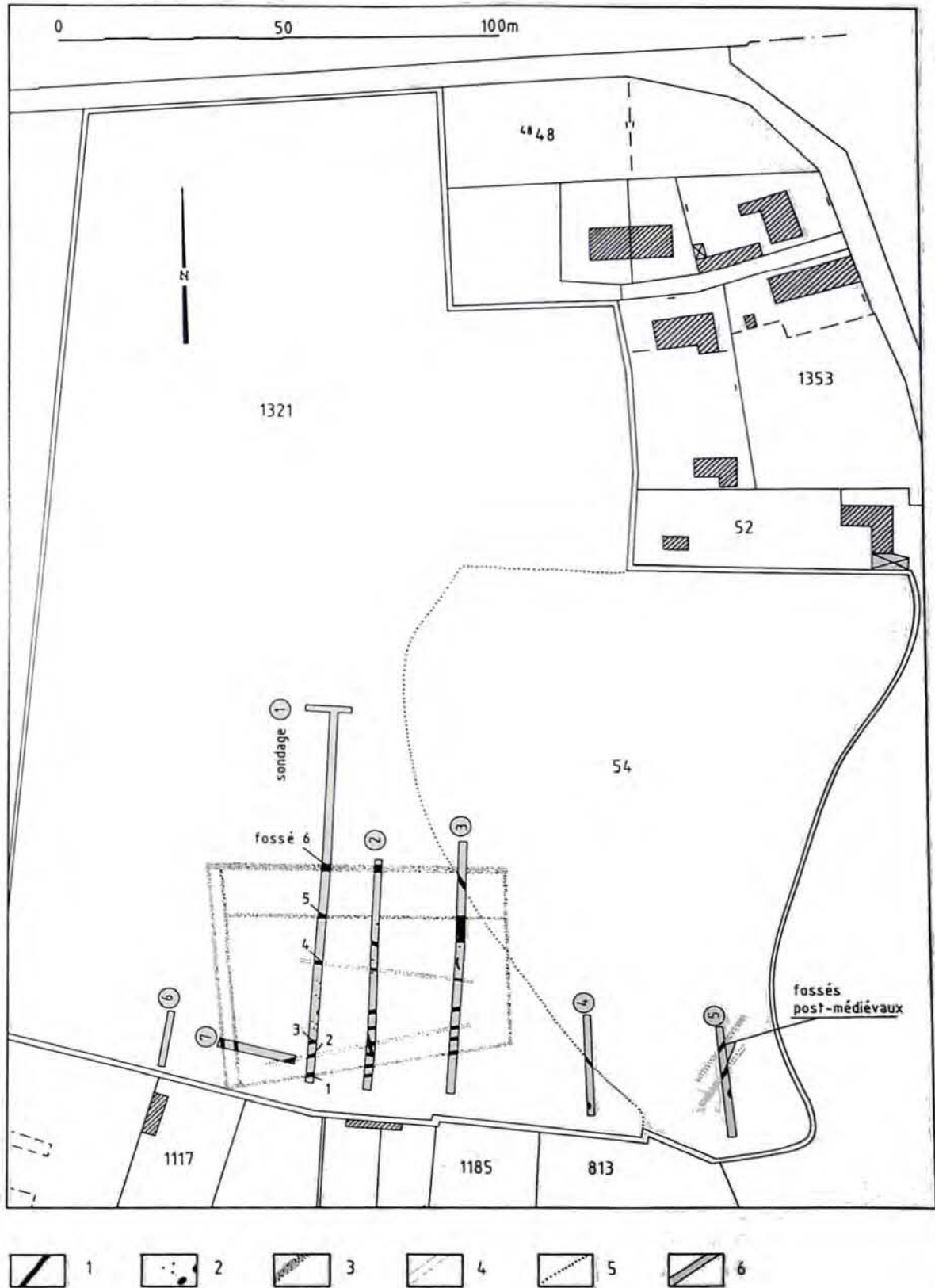


Figure 1

Plan des sondages archéologiques et des vestiges repérés. 1 = fossé identifié ; 2 = trou de poteau ou fosse ; 3 = fossé détecté par photo aérienne ; 4 = alignement possible entre sections de fossés repérés ; 5 = ancienne limite de parcelle ; 6 = limite de sondage.

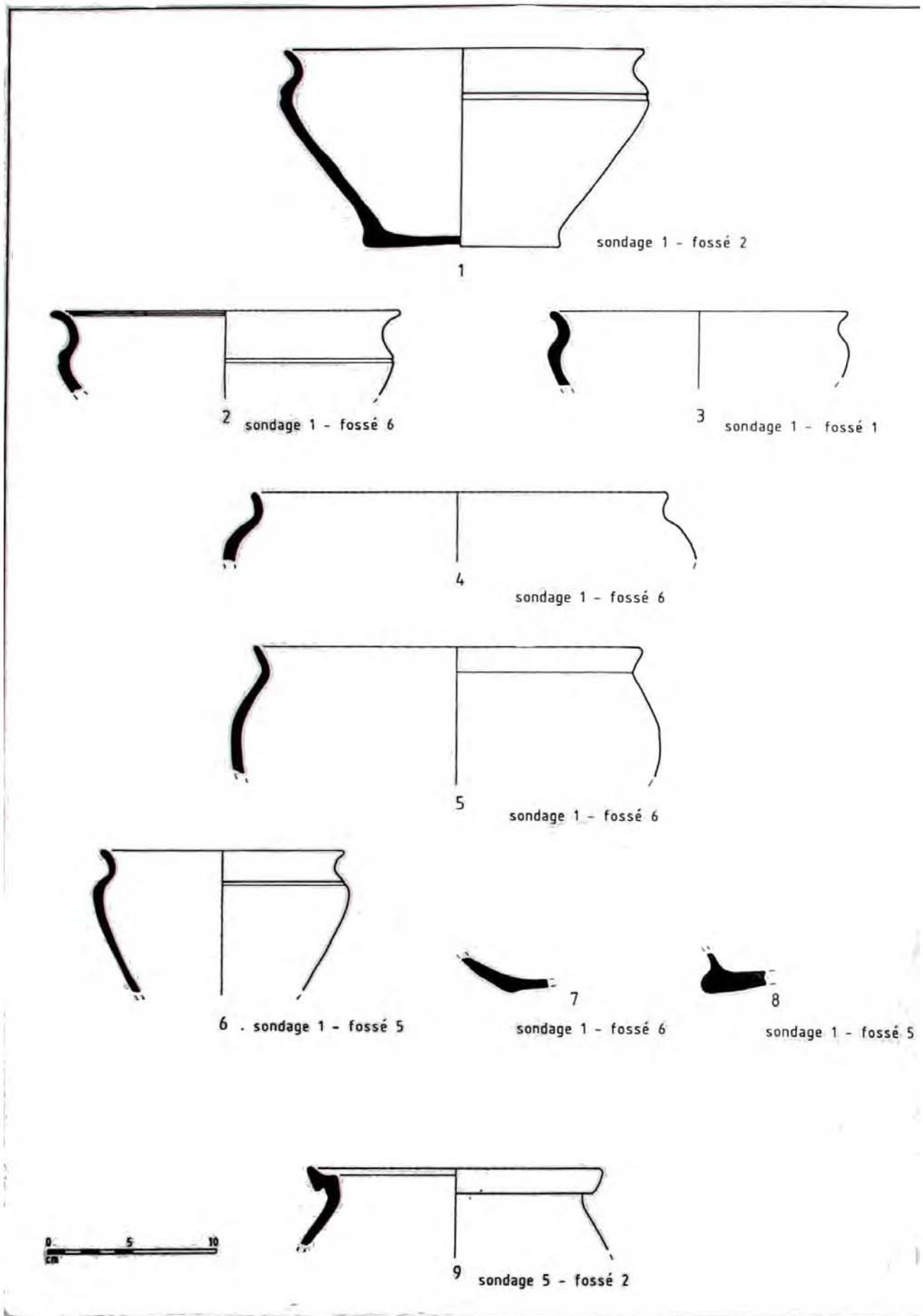


Figure 2 – Céramiques mises au jour lors des sondages.